

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE – DÉPARTEMENT DU RHÔNE**

**COMMUNE DE CONDRIEU  
EXTRAIT DU REGISTRE DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU MERCREDI 25 SEPTEMBRE 2024**

Le mercredi vingt-cinq septembre deux mille vingt-quatre le Conseil Municipal s'est réuni en Mairie, en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Philippe MARION, Maire.

**Membres présents** : Philippe MARION ; Yves RACHEDI ; Marie-Thérèse DARIER ; Serge DREVON ; Carmen SENTA-LOYS ; Christian MEA ; Béatrice TRANCHAND ; Youri LAROCHE ; Sophie CETIN ; Martine MOUTON ; Valérie MIGNOT ; José GARCIA ; Sandrine SALANEUVE ; Jérôme MORGANT ; Mégane ROMAND ; Alexandre MARZUCCHI ; Isabelle DESCHAMPS ; Sylvie DIANI ; Eric MOUNIER ; Gaëlle FRERY-RIGALDIES ; Magalie VEYRIER ;

**Membres absents**: Kati SZAKALY ; Laura MOUNIER ; Jocelyn GABRY ; Annick SOUCHON-MARTINET ; Cécile MICHEL ; Stéphane BOULAHBAS ;

**Pouvoirs** : Kati SZAKALY à Béatrice TRANCHAND ; Laura MOUNIER à Marie-Thérèse DARIER ; Jocelyn GABRY à Yves RACHEDI ; Annick SOUCHON-MARTINET à Philippe MARION ; Cécile MICHEL à Magalie VEYRIER ; Stéphane BOULAHBAS à Sylvie DIANI ;

**Nombre de membres en exercice** : 27 **Nombre de membres présents** : 21 **Nombre de voix** : 27

**Date de Convocation** : 18 septembre 2024

**Secrétaire** : Sophie CETIN

**2024-37 – AIDES REGIONALES - COURANT D'HAIR**

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L 1511-3 ;

Vu la convention entre la Région, Vienne Condrieu Agglomération et les Communes membres de l'intercommunalité, relative à l'aide « financer l'investissement de mon commerce de proximité » ;

Considérant que Madame Véronique MONTICCIOLO a prévu la réalisation de travaux et investissements dans son commerce nommé COURANT D'HAIR ;

Considérant qu'une demande de subvention a été présentée dans ce contexte ;

Considérant que la demande concernant COURANT D'HAIR présente un montant éligible de travaux de 14 010,83 € HT ;

Considérant que si les demandes remplissent toutes les conditions requises, la Commune verse 15% du montant éligible (dans la limite du montant plafond fixé à 20 000 €) ;

Considérant qu'il y a lieu en conséquence de statuer sur l'attribution des aides ;

Après en avoir délibéré, décide à l'unanimité,

Article 1<sup>er</sup> : D'attribuer une aide d'un montant de 2 101,62 € à Madame Véronique MONTICCIOLO sous réserve des conditions posées à l'article 2 ;

Article 2 : De conditionner le versement des aides à la réalisation effective des travaux et à l'ouverture du commerce.

Pour extrait conforme,

Condrieu, le 26 septembre 2024

Le Maire,  
Philippe MARION



Acte exécutoire :

- Transmis en Préfecture le :

- Affiché le :

Le secrétaire de séance,  
Sophie CETIN

A handwritten signature in black ink, appearing to be "S. CETIN", written over a horizontal line.